

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 9 Décembre 2020

L'an deux mil vingt, le neuf décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Guémené-Penfao, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BARATHON-BAZELLE, Maire.

Date de convocation 2 Décembre 2020

Date d'affichage : 2 Décembre 2020

Etaient présents :

Isabelle BARATHON-BAZELLE, Philippe SOUCHAUD, Béatrice PERROT, Jacques LEGENDRE, Florence DE DEYN, Serge BESNIER, Céline SEURIN, Christian BOUTIN, Angélique LAFONTAINE, Jacques MICHEL, Liliane COUVREUR, Hubert TAUPIN, Guy AMOSSE, Anne-Marie MARTINAUD, Isabelle DRION, Marie-Pierre GEORGET, Pascal MOREAU, Jean-Marc DROUET, Sylvie LECLERC, Olivier BREMONT, Julien LABADY, Patrice LEVANT, Céline BOISSON, Vincent DROUET, Serge ROBINET, Mathieu SEVERO, Natalie BAER.

Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Absentes:

Audrey VALE DE VIGA et Amélie BOIREAU.

M. Serge BESNIER a été élu secrétaire de séance

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Madame Isabelle BARATHON-BAZELLE ouvre la séance à 19h.

Au 1er point à l'ordre du jour :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 26

Mme Marie-Pierre GEORGET est arrivée pour le 2^{ème} point à l'ordre du jour.

A partir du 2^{ème} point à l'ordre du jour :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 27

SECRETAIRE : M. Serge BESNIER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

⇒ **A 23 voix POUR et 3 ABSTENTIONS**

APPROUVE la réalisation de l'opération de réaménagement, comportant extension, du rez-de-chaussée de la Mairie (hors salle du Conseil et salle des Mariages) ;

AUTORISE le dépôt d'une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2021 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour ce projet, ou le cas échéant de la D.S.I.L. 2021 (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local) ;

ARRÊTE les modalités de financement, selon le plan prévisionnel de financement suivant :

<u>DETR / DSIL</u>	88 390 €	35 % du coût prévisionnel des travaux
Fonds de concours Redon Agglomération	78 630,75 €	31,14 % du coût prévisionnel de travaux
Total aide publiques extérieures	167 020,75	66,14 % du coût des seuls travaux
<u>Solde : Autofinancement</u> communal	85 524,25 € HT	33,86 % du coût des travaux (+maîtrise d'œuvre et frais annexes)
TOTAL	252 545 € HT	100 %

CHARGE Madame le Maire de signer toute pièce et prendre toute décision pour exécution de la présente.

⇒ A L'UNANIMITE

APPROUVE la réalisation de l'opération de restauration de la Chapelle St Georges, notamment une 1^{ère} tranche couvrant les travaux les plus urgents pour sa conservation ;
AUTORISE le dépôt d'une demande de subvention au titre de la D.S.I.L. 2021 (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local) pour ce projet, ou le cas échéant de la D.E.T.R. 2021 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ;
ARRÊTE les modalités de financement, selon le plan prévisionnel de financement suivant :

D.S.I.L. / D.E.T.R. 2021		90 000 €	41,10 % du montant HT des travaux
Commune	Autofinancement	129 000 €	51,90 % du montant HT
TOTAL projet stade étude de faisabilité		219 000 € HT - Travaux seuls	
En sus à charge de la Commune : Avance TVA + Coût frais annexes (maîtrise d'œuvre...) et aléas			
<i>Au cours de l'année 2021, d'autres financeurs seront sollicités en vue de soutiens sur la globalité du projet, soit plusieurs tranches de travaux et la création d'animations culturelles : Région, Département, Fondation du Patrimoine...</i>			

⇒ A L'UNANIMITE

RENOUVELLE son approbation de la réalisation de tels travaux d'aménagement / extension des locaux du Pôle Enfance, comportant réhabilitation des anciens vestiaires de rugby, pour un coût prévisionnel estimé à 153 600 € HT de travaux (frais annexes en sus) ;
APPROUVE le dépôt de toutes demandes de subventions pour permettre le financement dudit projet, notamment auprès de l'Etat (DSIL « Plan de relance » 2020 - Dotation de Soutien à l'Investissement public Local) et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Madame le Maire ayant délégué pour en demander l'attribution ;
ARRÊTE les modalités de financement, selon le plan prévisionnel de financement suivant :

Etat : DETR ou DSIL 2020	75 000 €	48,83 %
C.A.F. – Aide à l'investissement immobilier	38 000 €	24,74 %
<i>Sous-Total des Aides publiques</i>	<i>113 000 €</i>	<i>73,57 %</i>
<i>Commune - Autofinancement (TVA et frais annexes... en sus)</i>	<i>40 600 € HT</i>	<i>26,43 %</i>
TOTAL projet / Financements (Travaux - Hors frais annexes)	153 600 € HT	100 %

CHARGE Mme le Maire de mener toute démarche et signer toute pièce pour application de la présente décision.

⇒ A L'UNANIMITE

CONSTATE le stock final (127 566,47 + 9 694,26 - 108 823,45 €) soit un montant de 28 437,28 € ;
APPROUVE la décision modificative suivante (DM n° 1) au budget primitif 2020, budget annexe Lotissement « Résidence de la Croix Verte », qui en maintient les équilibres par section :

Section	Sens	Article	Inscrit BP	DM n° 1
Invest.	Dép.	3355 (040) – Opération d'ordre : Transfert entre sections (<i>stock final</i>)	0	+ 28 437,28€
	Rec.	021 – Virement de la section de Fonctionnement	0	+ 28 437,28€
Fonct.	Dép.	023 – Virement à la section d'Investissement	0	+ 28 437,28€
	Rec.	7133 (042) – Opération d'ordre : Transfert entre sections (<i>stock final</i>)	0	+ 28 437,28€

Le conseil est informé que, en parallèle, une subvention du budget principal de la commune doit être versée vers ce budget annexe de la Résidence de la Croix Verte, pour un montant de 93.283,14€, afin de clôturer ce budget annexe en 2021.

⇒ **A L'UNANIMITE**

DÉTERMINE comme suit le stock final à constater pour la tranche 1 :

(Stock initial au BP : 127 693,94 €) + (charges nouvelles dépenses réelles : 56 484,57 €) – (coût de production des ventes réalisées sur l'année : 37 339,87 €)*
= 146 838,64 €

* *Coût de Production = (Stock Initial + Travaux) / Nb de m² total restant à vendre en début d'année (5 lots sur 2.338 m²) X Nb m² ventes réalisées année N (Lot n°5 = 474 m²).*

CONSTATE que le stock prévisionnel envisagé pour la 2nde tranche (17 000 €) doit être ramené à zéro (0 stock initial + 0 charges – 0 ventes) ;

En conséquence,

APPROUVE la décision modificative suivante (DM n° 1) au budget primitif 2020, budget annexe du Lotissement de La Courtinis, qui en maintient les équilibres par section :

Section	Sens	Article	Inscrit au BP	DM n° 1
Invest.	Dép.	3555 (040) – Opération d'ordre : Transfert entre sections – <i>Stock final au 31/12 de l'année N</i>	43 263,36 €	+ 103 575,28 €
		3355 (040) – Opération d'ordre : Transfert entre sections – <i>Stock travaux en cours au 31/12 de l'année N</i>	17 000 €	- 17 000 €
	Rec.	021 – Virement de la section de Fonctionnement	60 263,36 €	+ 86 575,28 €
Fonct.	Dép.	023 – Virement à la section d'Investissement	60 263,36 €	+ 86 575,28 €
	Rec.	71355 (042) – Opération d'ordre : Transfert entre sections - <i>Stock final au 31/12 de l'année N</i>	43 263,36 €	+ 103 575,28 €
		7133 (042) – Opération d'ordre : Transfert entre sections	17 000 €	- 17 000 €

⇒ **A L'UNANIMITE**

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement du 1^{er} janvier 2021 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 (au plus tard à défaut jusqu'au 15 avril 2021)

- Budget Principal, dans les limites suivantes (plafond fixé par l'art. L.1612-1 susvisé = Quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent sur les dépenses réelles hors dépenses imprévues (chap. 020), à savoir les chapitres/articles 165, 20, 21, 23, 27) soit une somme globale de 968 935,18€ comme suit :

⇨ Montant des dépenses réelles d'investissement votées au BP 2020 hors opérations relatives à l'emprunt (chap. 16 sauf article 165) et hors dépenses imprévues (chap. 020) = 3 875 740,73 €

⇨ Quart de ces crédits ouverts pour cette année, soit plafond d'autorisation = 968 935,18€.

⇨ Dépenses concernées (prévisions à court terme) :

⇒ Total d'autorisation proposée à hauteur de 929 500 €, de manière globale sur toutes dépenses d'investissement concernées.

⇒ Total d'autorisation proposée à hauteur de 949 500 €, de manière globale sur toutes dépenses d'investissement concernées.

⇨ **A L'UNANIMITE**

APPROUVE en ces termes l'avenant n°2 au marché public d'exploitation d'installations de chauffage de bâtiments communaux avec la société ENGIE Cofely, avenant à effet aux :

- 1^{er} septembre 2020 pour les mises à jour des cibles sur l'école J. Verne et l'ensemble Mairie-CMS ;
- 1^{er} janvier 2020 pour la mise à jour de la cible sur la salle des fêtes de Guénouvry ;
- 1^{er} janvier 2021 pour l'ajout de la prestation P2 pour la nouvelle école maternelle.

AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant et toute pièce s'y rapportant.

⇨ **A L'UNANIMITE**

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs budgétaires.

AUTORISE Madame le Maire à signer les éventuels contrats en découlant.

⇨ **A 26 voix POUR et 1 ABSTENTION**

APPROUVE le nom de « Joséphine Baker » pour nommer l'école publique fusionnée ;

CHARGE Madame le Maire de prendre toute décision et signer toute pièce se rapportant à cette délibération.

⇨ **A L'UNANIMITE**

APPROUVE la vente du délaissé de voirie adjacent à la parcelle cadastrée u n°3463 au profit de M. Jérémy BARBE, au prix de 50€/m² ;

PRÉCISE que les frais d'acte notarié, et de géomètre le cas échéant, seront à la charge de l'acquéreur ;

AUTORISE le Maire à signer tous actes relatifs à cette cession.